

REGLEMENT INTERIEUR SECTIONS MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

Horaires

Maternelles : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 40 à 11 h 30 et 13 h 15 à 16 h 15

Elémentaires : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 40 à 12 h 00 et 13 h 15 à 16 h 15

Ouverture des grilles à partir de 8h25.

La grille et la porte d'entrée seront fermées à clé après 8h40 et 16h30 pour des raisons de sécurité et ne seront rouvertes qu'aux heures de récréation si nécessaire.

Au-delà de 16h30 tout enfant encore présent dans l'établissement sera inscrit au périscolaire.

En cas de retards répétés, un courrier d'avertissement sera adressé aux parents.

Il est strictement interdit de stationner devant l'école sur les trottoirs alentours. Deux parkings sont à disposition (mairie et boulangerie).

Absences

Toute absence doit être signalée par téléphone dès la 1ère demi-journée.

L'élève qui a manqué la classe doit se présenter avec un mot écrit dans le cahier de liaison.

Un certificat médical est exigé à partir du troisième jour. L'école est dans l'obligation de signaler à l'Inspecteur d'Académie toute absence prolongée non justifiée.

Des absences répétées nuisent au travail régulier de l'enfant.

Santé

En dehors des protocoles établis lors de l'inscription de l'élève, aucun traitement / médicament ne peut être administré à un enfant par l'école.

L'école ne peut admettre en classe un enfant malade (avec ou sans fièvre)

Les parents s'engagent à signaler immédiatement à l'école :

- toute maladie contagieuse
- la présence de poux.

Par mesure d'hygiène, les parents veillent à la propreté de leurs enfants,

Tenue vestimentaire

L'élève vient à l'école avec une tenue adaptée. Les vêtements comportant des représentations de tête de mort, monstres, Pokémon ou personnages morbides similaires ne sont pas autorisés.

Les mini-jupe et short trop court ainsi que les tongs et le maquillage ne sont pas autorisés

Les objets de valeur ne sont pas autorisés. Le port des bijoux est fortement déconseillé, l'école ne saurait être tenue responsable de la perte /détérioration des bijoux portés par un élève.

Le téléphone portable n'est autorisé.

Comportement

Chaque élève s'exprime sans critiquer, se moquer ou juger. Il explique calmement une situation.

L'élève emploie un langage adapté à l'école (langage familier, insultes, grossièretés sont interdits). Il utilise les

mots de politesse. Il veille à ne pas irriter ni provoquer ses camarades.

La violence est un interdit fondamental qui déclenche une sanction immédiate.

Repas

Les plats et desserts doivent être impérativement notés au nom de l'enfant.

Les goûters, à l'exception des maternelles, ne sont pas pris dans l'enceinte de l'école.

La récréation

Les élèves sont autorisés à apporter un petit jeu de poche et des jeux de récréation type billes (sauf pour les maternelles) ballon ou balle en mousse, corde à sauter, élastiques...

Les jeux tels que : jeux électroniques, Pokémon, monstres, jeux de guerre ou inadaptés à l'école ne seront pas admis.

Quand la cloche sonne, l'élève se met en rang immédiatement. Tout déplacement dans l'école s'effectue dans le calme et sans courir pour des raisons de sécurité et pour ne pas déranger les autres classes.

L'élève ne peut pas retourner sans autorisation dans la classe chercher des affaires oubliées.

Communication

La transmission d'informations parents/enseignants s'effectue principalement dans le cahier de liaison.

Les parents consultent très régulièrement les informations nouvelles qui y sont mentionnées. Tous les informations doivent être signés par les parents.

En cas de difficulté, les parents contactent l'enseignant.

L'envoi de SMS entre parents et enseignants ne constitue pas une communication officielle et doit rester exceptionnel (signalisation d'une absence, retard).

La présence d'un des deux parents est obligatoire lors des réunions parents/enseignants.

Anniversaires

A la demande des parents, un élève peut fêter son anniversaire en classe. Il est impératif de prévenir l'enseignant au moins 2 jours avant l'anniversaire.

Les parents fournissent l'ensemble des éléments de ce goûter (gobelets, petites assiettes, serviettes, bougies, gâteau, boisson, confiseries).

Sanctions et encouragements

Tout comportement non adapté et tout travail non réalisé justifie une sanction. Celle-ci est toujours accompagnée d'un dialogue positif pour lui permettre de grandir.

L'échelle des sanctions comporte les éléments suivants :

- mot d'excuse à rédiger ou un dessin à faire,
- travail à refaire,
- matériel abîmé à réparer (ou à rembourser par les parents),
- exclusion temporaire de l'activité,
- moment calme à l'écart du groupe,
- avertissement écrit de l'enseignant,
- avertissement écrit par la Direction avec convocation des parents,
- exclusion temporaire de l'école d'un jour,
- exclusion temporaire de l'école de trois jours,
- exclusion définitive sans réinscription possible,